

Pensez à utiliser vos chèques vacances de 2021 et chèques Cadhoc de 2022 car ils arrivent à échéance au 31/12/2023.



Une inscription (non financière) est obligatoire pour bénéficier des chèques de Noël. Des permanences auront lieu pour les inscriptions. Ne les loupez pas !!!

PAS D'INSCRIPTION = PAS DE CHEQUES DE NOEL



CHEQUES CADEAUX NOEL 2023

**Offert par le CIE Arrivé-
Nutriciab**

Pour les CDI,
CDD : 110 €

Pour les étudiants du
samedi (Hors contrat
intérimaire): 70 €

Conditions :

- Etre en CDI ou CDD et avoir travaillé 6 mois dans l'entreprise dans la période du 01/10/2022 au 30/09/2023 (hors période intérimaire) et être présent dans l'entreprise au 30/09/2023

Le salarié a le choix entre les :

- **chèques vacances : en PAPIER ou CONNECT**
ou
- **chèques Cadhoc : en PAPIER ou CARTE**

(Infos sur les chèques vacances Connect ou la carte Cadhoc à consulter sur le site internet www.ce-arrive.fr)

Cette année, après révision du budget des œuvres sociales, le CIE donnera 40€ en Cadhoc en plus des 110€ (pour les CDI ou CDD qui répondent aux conditions. Hors étudiants du samedi).

- Le salarié qui souhaite 110€ en chèques vacances aura 40€ en cadhoc papier
- Le salarié qui souhaite 110€ en cadhoc aura 150€ en cadhoc papier ou carte (selon le choix)

- ▶ La distribution se fera mi-novembre. Nous demandons aux salariés de venir chercher rapidement leur chèque cadeau auprès de leur CSE. **Au-delà du 31/01/2024** il ne sera plus possible de les réclamer.

Aucune inscription ne sera prise après le 18/10/2023

Si vous ne pouvez pas vous déplacer lors des permanences, vous pouvez vous inscrire sur l'adresse cie-arrivenutriciab85@orange.fr ou au 02-51-44-24-65 ou au 07.50.03.01.12

Dans la mesure du possible, merci de vous déplacer lors des permanences tenues par les élus.

⇒ RAPPEL